

# Les services liés à l'enfance et la jeunesse

## Note d'information rentrée 2021-2022



### **GARDERIE DU MATIN**

Ce service est ouvert aux enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire de Felletin. L'accueil est assuré par des agents communaux ; il est organisé dans les locaux de l'école élémentaire.

Les enfants de l'école maternelle sont accompagnés par les agents communaux dans leur classe.

Pas d'inscription préalable.

► **Horaires d'ouverture** : 7h15 - 8h50

#### ► **Tarifs**

Fréquentation occasionnelle : 2.30 € par jour et par enfant (facturation mensuelle).

Fréquentation régulière : 14 € par trimestre, (facturation trimestrielle).

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

#### ► **RÈGLEMENT DES PRESTATIONS**

Le règlement de l'ensemble de ces services fait l'objet d'une facturation par type de service (garderie du matin, du soir, cantine).

Le paiement s'effectue auprès du Trésor Public d'Aubusson, à réception de la facture : espèces, chèque ou paiement en ligne, par carte bancaire, sur [www.felletin.fr](http://www.felletin.fr) (rubrique démarches en ligne).  
*Se munir des codes figurant sur les factures.*

 ► **CHANGEMENT DE SITUATION EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE**  
Tout changement (situation, adresse...) doit être signalé au service comptabilité de la mairie pour la facturation de la garderie et de la cantine.

### **LA CANTINE**

Un service de restauration est organisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire (pas de cantine le mercredi).

Les repas sont pris dans la salle polyvalente, dont une partie est spécifiquement organisée à cet effet. Les enfants de la maternelle s'y rendent en bus, accompagnés par des agents communaux ; Les enfants de l'école élémentaire s'y rendent à pied, accompagnés par des agents communaux.

Les repas sont confectionnés par le collège Jacques Grancher ; Le service et l'accompagnement des enfants sont assurés par les agents communaux.

Inscription obligatoire le jour même à l'école.

**Tarif** : 3.47 € /repas - Facturation mensuelle (à compter du 01/09/2021)



#### **Fournir une serviette en tissu à l'enfant.**

Des casiers individualisés installés sur place permettent aux enfants d'y laisser leur serviette toute la semaine. Ils les ramènent chez eux le vendredi pour nettoyage.



**Retrouvez les menus de la semaine sur [www.felletin.fr](http://www.felletin.fr) (publiés tous les vendredis pour la semaine suivante). Ils sont également affichés dans les écoles.**

### **RENSEIGNEMENTS**

► Mairie de Felletin, 05 55 66 51 11, [contact@felletin.fr](mailto:contact@felletin.fr)  
12 place Charles de Gaulle - 23500 FELLETIN  
[www.felletin.fr](http://www.felletin.fr)





► **STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES**

**ÉCOLE MATERNELLE :** des emplacements réservés aux cars scolaires sont matérialisés devant l'école. Ils permettent aux enfants d'accéder aux bus en toute sécurité ; **il est interdit de s'y garer.**

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :** Pour la sécurité des enfants, la Petite Rue des Écoles (entre la mairie et l'école) est interdite au **stationnement** et à la **circulation de 16h à 17h.**

L'accès y est strictement réservé aux taxis venus récupérer des enfants à l'école.

**Le non respect de ces consignes constitue une infraction pouvant donner lieu à verbalisation.**



**AUTRES SERVICES LIÉS À L'ENFANCE ET LA JEUNESSE SUR FELLETIN**

► **L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE -  
LES SOIRS APRÈS LA CLASSE, EN PÉRIODE SCOLAIRE**

L'accueil périscolaire est géré par la commune de Felletin. Pour des raisons pratiques, elle en a cependant confiée l'organisation à la communauté de communes Creuse Grand Sud.

Ce service est ouvert aux élèves des écoles maternelle et élémentaire de Felletin.

Les enfants sont accompagnés par des agents, de leur établissement jusqu'aux locaux de l'accueil de loisirs, rue des ateliers. Les enfants de la maternelle y vont en bus ; les enfants de l'école élémentaires y vont à pied.

Horaires : 16h30 à 18h30

**Sur inscription obligatoire, le jour même, dans les établissements scolaires.**

*Ce service sera facturé aux familles par la commune selon les modalités suivantes :*

**ATTENTION :** Le tarif trimestriel s'applique dès la 1ère journée (tarif forfaitaire par enfant).

Un titre du Trésor Public est envoyé aux familles à chaque fin de trimestre.

Accueil de loisirs périscolaire		
Quotient familial		Tarif trimestriel
Tranche 1	Inférieur ou égal à 399 €	14 €
Tranche 2	De 400 € à 599 €	16 €
Tranche 3	De 600 € à 799 €	18 €
Tranche 4	De 800 € à 999 €	20 €
Tranche 5	Égal ou supérieur à 1 000 €	22 €



► **ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL -  
LES MERCREDIS (TOUTE LA JOURNÉE) ET VACANCES  
SCOLAIRES**

Ce service est géré par la communautés de communes Creuse Grand Sud.

Accueil des enfants dans les locaux de l'accueil de loisirs, rue des ateliers, de 7h30 à 18h30.

Possibilité de s'inscrire à la demi-journée, avec ou sans le repas.

**Sur inscription directement auprès de l'accueil de loisirs.**

Tel : 05 55 66 70 28 / 06 71 18 55 41

alsh.felletin@creuse-grand-sud.fr

Pour tout renseignement d'ordre pratique, contactez directement l'accueil de loisirs 05 55 66 70 28 / 06 71 18 55 41  
Pour toute autre demande, et notamment pour la facturation, contactez la mairie au 05 55 66 51 11 / contact@felletin.fr